



Madame la Présidente du CHSCTM,

Par courriel en date du 11 septembre, vous avez porté à notre connaissance les instructions données par l'administration des douanes aux services potentiellement exposés à un risque chimique grave consécutivement à l'accident de Tianjin.

Après plusieurs semaines au cours desquelles l'administration des douanes n'a donné aucune nouvelle alors qu'elle s'y était engagée, vous venez de nous informer, vendredi 2 octobre, de la nouvelle position de l'administration des douanes.

Arguant que les analyses portant sur les premiers conteneurs débarqués n'auraient pas révélé la présence de cyanures dans des concentrations supérieures aux VLEP et seuils de toxicité, il n'y aura plus de contrôle systématique des conteneurs suspects.

**Cela n'est pas admissible en termes de prévention primaire : nous demandons que les vérifications promises (extérieures et intérieures) soient réalisées sur tous les conteneurs avant qu'ils ne soient autorisés à quitter les terminaux, car il s'agit d'un problème de santé publique, ainsi que l'ont analysé plusieurs médecins de prévention.**

Nous considérons en effet que **la totalité des conteneurs originaires ou en provenance de Tianjin** doivent être soumis à analyse. Le danger est trop grave pour relever d'une gestion aléatoire.

**Par suite, nous vous alertons sur le fait qu'aucun conteneur ne doit être contrôlé par les agents des douanes s'ils ne disposent pas d'un document attestant officiellement et pour chacun d'eux l'absence de cyanures de sodium et d'hydrogène. Des instructions claires doivent être données en ce sens.**

En outre, dans ce contexte dégradé et en l'absence de traçabilité irréprochable, le rappel ferme des dispositions de la note n° 451 du 1er juin 2011 (qu'il serait utile de mettre en ligne dans la base de données directionnelle) devrait être renforcé par l'instruction de port obligatoire des gants (et pas « dans la mesure du possible », à titre de recommandation) quelles que soient la provenance et l'origine du conteneur à contrôler.

Enfin, nous demandons que cette question constitue un point de l'ordre du jour du CHSCTM du 14 octobre prochain.

Fédération des Finances CGT  
La secrétaire générale

Patricia Tejas

SNAD CGT  
La secrétaire générale

Manuela DONÀ

Les mandatés CGT  
Titulaires au CHSCTM

Stéphane Rouzier

Agnès Ragaru